

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
24 MAI 2023**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 TRAVAUX PUBLICS
 - 1.1 Autorisation – Réparation du gazebo du Parc Michel-Dumouchel
 - 2.2 Prise de position – Réaménagement de la borne-sèche
- 4 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 4.1 Autorisation – Location de barrières de foule
 - 4.2 Autorisation – Achat de dossards et de flashlight
 - 4.3 Autorisation – Services professionnels de Productions Véronique Labbé
 - 4.4 Autorisation – Mandat d'installation d'alimentation complémentaire dans le cadre des activités du 200ième
- 5 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 LEVÉE DE LA SÉANCE

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance extraordinaire du Conseil Municipal, tenue le Mercredi, le 24 mai 2023 à 21h00 à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Jean-Marie Mercier maire
M. Bertrand Boire conseiller poste #4
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1
M. Michel Monette conseiller poste #2
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, Directeur général & greffier-trésorier

Absence motivée:

M. Martin Van Winden conseiller poste #3

Dépôt – Avis de convocation – Dépôt et rapport verbal soumis

Rapport verbal de la direction générale indiquant que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2023-05-140 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de M. Michel Monette,
Appuyé par M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 21h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-141 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Bertrand Boire,
Appuyé par Mme Josiane Surprenant, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis spécial de convocation notifié tel que requis par le Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

2023-05-142 Autorisation - Réparation du gazebo du Parc Michel-Dumouchel

01. Considérant le besoin de réparer le gazebo du Parc Michel-Dumouchel;

02. Considérant le bon de commande LOI-000014 au montant de 3 449.25\$ pour la réparation du gazebo par l'entrepreneur Construction Lécuyer et Plourde Inc;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil
Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la dépense de 3 449.25\$ taxes incluses dans le cadre de la réparation du gazebo du Parc Michel-Dumouchel par l'entrepreneur Construction Lécuyer et Plourde Inc;

D'envoyer à l'entrepreneur une copie de la présente résolution ainsi que du bon de commande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-143 Prise de position - Réaménagement de la borne sèche

01. Considérant un projet de réaménagement et de mise à niveau de la borne-sèche au même endroit où elle est présentement;

02. Considérant un projet de déplacement de la borne-sèche sur une propriété appartenant à la Municipalité située aux abords de la route 221, mais puisant dans la même source d'eau;

03. Considérant que le projet de réaménagement de l'emplacement actuel nécessite le renouvellement d'une servitude de passage et de puisage;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les membres du comité SSI de procéder aux discussions pour le renouvellement de la servitude de passage et de puisage dans le dossier de la borne-sèche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2023-05-144 Autorisation - Location de barrières de foule

01. Considérant que l'année 2023 va connaître le déroulement de plusieurs activités dans le cadre des festivités du 200ième anniversaire des Municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville et de Napierville;

02. Considérant le besoin de se procurer des barrières de foule dans le cadre de ces activités;

03. Considérant la soumission du fournisseur Signel au montant total de 938.29\$ taxes incluses pour la location de barrières de foule;

04. Considérant la Résolution no.2023-02-052 qui établit la proportion de contribution financière aux dépenses engendrées par la programmation des activités dans le cadre du 200ième anniversaire des Municipalités à 66.7% pour Napierville et à 33.3% pour St-Cyprien-de-Napierville;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la location de barrières de foule chez le fournisseur Signel pour un montant total de 938.29\$ taxes incluses aux conditions de la soumission soumise par celui-ci;

D'envoyer au fournisseur une copie de la présente résolution;

De facturer 66.7% du montant de la facture à Napierville;

D'imputer 33.3% du montant de la facture au budget de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville pour le 200ième.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-145 Autorisation - Achat de dossards et de flashlight

01. Considérant que l'année 2023 va connaître le déroulement de plusieurs activités dans le cadre des festivités du 200ième anniversaire des Municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville et de Napierville;

02. Considérant le besoin de se procurer des dossards et des lumières de signalisation pour un montant total de 378,17\$ taxes incluses;

03. Considérant la Résolution no.2023-02-052 qui établit la proportion de contribution financière aux dépenses engendrées par la programmation des activités dans le cadre du

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

200ième anniversaire des Municipalités à 66.7% pour Napierville et à 33.3% pour St-Cyprien-de-Napierville;

Il est proposé par M. Jean-François Boire
Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de dossards et de lumières de signalisation pour un montant total de 378,17\$ taxes incluses;

De facturer 66.7% du montant de la facture à Napierville;

D'imputer 33.3% du montant de la facture au budget de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville pour le 200ième.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-146 Autorisation – Services professionnels de Productions Véronique Labbé

01. Considérant que l'année 2023 va connaître le déroulement de plusieurs activités dans le cadre des festivités du 200ième anniversaire des Municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville et de Napierville;

02. Considérant que les Municipalités désirent solliciter des divers services professionnels de Productions Véronique Labbé afin d'organiser ces activités;

03. Considérant la facture #40, préparée par Productions Véronique Labbé, d'un montant total de 5748,75\$ taxes incluses à cet effet;

04. Considérant la Résolution no.2023-02-052 qui établit la proportion de contribution financière aux dépenses engendrées par la programmation des activités dans le cadre du 200ième anniversaire des Municipalités à 66.7% pour Napierville et à 33.3% pour St-Cyprien-de-Napierville;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil
Appuyé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la dépense de 5748,75\$ pour le compte de Productions Véronique Labbé dans le cadre de l'organisation et de la coordination des différentes activités du 200ième anniversaire des Municipalités;

D'envoyer une copie de la présente résolution à Productions Véronique Labbé;

De facturer 66.7% du montant de la facture à Napierville;

D'imputer 33.3% du montant de la facture au budget de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville pour le 200ième.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-147 Autorisation - Mandat d'installation d'alimentation complémentaire dans le cadre des activités du 200ième

01. Considérant que l'année 2023 va connaître le déroulement de plusieurs activités dans le cadre des festivités du 200ième anniversaire des Municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville et de Napierville;

02. Considérant le besoin d'autoriser un budget de 5,000\$ taxes incluses dans le cadre du mandat d'installation d'alimentation complémentaire pour les besoins des activités du 200ième anniversaire;

03. Considérant la Résolution no.2023-02-052 qui établit la proportion de contribution financière aux dépenses engendrées par la programmation des activités dans le cadre du 200ième anniversaire des Municipalités à 66.7% pour Napierville et à 33.3% pour St-Cyprien-de-Napierville;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil
Appuyé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser un montant maximal de 5,000\$ taxes incluses dans le cadre du mandat d'installation d'alimentation complémentaire pour les besoins des activités du 200ième anniversaire des Municipalités;

De facturer 66.7% du montant de la facture à Napierville;

D'imputer 33.3% du montant de la facture au budget de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville pour le 200ième.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

2023-05-148 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Jean-François Boire,
Appuyé par M. Bertrand Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 21h12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JEAN-MARIE MERCIER
MAIRE

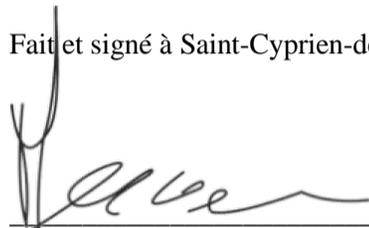
JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
GREFFIER-TRÉSORIER

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**APPROBATION PAR
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIER MERCIER
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE MERCREDI, 24 MAI 2023 À 21H00 (Article 142 du C.M.)**

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi, le 24 mai 2023 à 21h00 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le 29 mai 2023



Jean-Marie Mercier,
Maire